

Le “droit d’avoir des droits”

«Nous n’avons pris conscience de l’existence du droit d’avoir des droits (*ce qui signifie: vivre dans une structure où l’on est jugé en fonction de ses actes et de ses opinions*) et du droit d’appartenir à une certaine catégorie de communauté organisée que lorsque des millions de gens ont subitement perdu ces droits sans espoir de retour par suite de la nouvelle situation politique globale»,
Arendt Hannah (1972): *Les origines du totalitarisme*, vol. II, *L’impérialisme*, Points-poche, p. 281-282.